

LCL AUTOCALL (AVRIL 2022)

STRUCTURÉ ■



REPORTING

Communication
Publicitaire

31/03/2024

Données clés (Source : Amundi)

Forme juridique : **Fonds Commun de Placement (FCP)**
Classification AMF : **Fonds à formule**
Droit applicable : **de droit français**
Code ISIN : **FR0014009BK2**
Affectation des sommes distribuables : **Capitalisation**
Garant : **AMUNDI FINANCE**
Devise de référence de la classe : **EUR**
Actif géré : **19,78 (millions EUR)**
Unité de la première souscription : **0 Part(s)**
Périodicité de calcul de la VL : **Quotidienne**
Société de gestion : **Amundi Asset Management**
Eligible PEA : **Oui**
Frais d'entrée (maximum) : **1,50%**
Frais courants : **1,00%**

Données Clés - Fonds à formule (Source : Amundi)

Date de lancement : **07/07/2022**
Durée de vie : **6 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)**
Date d'échéance : **07/07/2028**
Nature de la protection : **Aucune**
Date De Sortie Conditionnelle : **08/07/2024**
07/07/2026

Profil de risque et de rendement (SRRI) (Source : Fund Admin)



▲ A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible
▼ A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

En cas de rachat avant l'échéance, le porteur prend un risque non mesurable à priori, le prix de vente étant fonction des marchés ce jour-là. Le prix pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule.

Objectif d'investissement

LCL AUTOCALL (Avril 2022) est un placement ayant une durée de vie maximum de 6 ans, mais susceptible d'être remboursé à 2 ou 4 ans si l'indice Euro iStoxx® 50 Decrement 5% est stable ou en hausse par rapport à sa Valeur Initiale. L'objectif de gain est de 8,50%(1) par année écoulée en contrepartie d'un risque de perte en capital.

A 2 ans et 4 ans la valeur de l'Indice est constatée(2).

- Si l'Indice, est stable ou en hausse par rapport à sa Valeur Initiale, l'investisseur reçoit l'intégralité du Capital(1) augmenté d'un gain fixe(1) plafonné de 8,50% multiplié par le nombre d'années écoulées.

Dès que la condition de réalisation est remplie, le placement s'arrête automatiquement.

- Si l'Indice est en baisse par rapport à sa valeur initiale, le placement se poursuit pour 2 années supplémentaires.

Sinon à 6 ans, dans le cas où le placement n'a pas été remboursé par anticipation, la valeur de l'Indice est constatée et 3 situations sont possibles :

- Si l'Indice est en baisse de plus de 35% par rapport à sa Valeur Initiale, l'investisseur subit une perte en capital équivalente à l'intégralité de la baisse de l'Indice(1)
- Si l'Indice est en baisse de plus de 10% (exclu) et d'au maximum 35% (inclus) par rapport à sa Valeur Initiale, l'investisseur reçoit l'intégralité du Capital(1)
- Si l'Indice est en hausse, stable ou en baisse d'au maximum 10% (inclus) par rapport à sa Valeur Initiale, l'investisseur reçoit l'intégralité du Capital(1) augmenté d'un gain fixe plafonné de 51% (soit un TRAB* de 7,11%)

Avec LCL AUTOCALL (Avril 2022), vous investissez sur les marchés actions de la zone euro. Le rendement du placement peut être positif ou négatif selon l'évolution de l'indice Euro iStoxx® 50 Decrement 5%. LCL AUTOCALL (Avril 2022) a une durée de vie maximum de 6 ans, mais est susceptible d'être remboursé à 2 ou 4 ans si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à sa Valeur Initiale. L'objectif de gain est de 8,50%(1) par année écoulée en contrepartie d'un risque de perte en capital.

(1) Hors frais d'entrée en PEA comptes-titres et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit pendant la période de commercialisation et conserver ses parts jusqu'à l'échéance. Dès que la condition de réalisation est remplie, les autres cas ne peuvent plus s'appliquer. *Les Taux de Rendement Annuel Brut (« TRAB ») sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 7 juillet 2022 à la date d'échéance concernée.

(2) La Valeur Initiale de l'Indice correspond à une moyenne arithmétique de cours de clôture de l'Indice. Les valeurs à 2 ans, 4 ans ou, 6 ans sont des relevés simples des cours de clôture de l'Indice. Le détail est indiqué dans les caractéristiques principales.

Valeur Liquidative (Source : Fund Admin)

VL de référence * : **100,00**
Date VL encours FAF : **28/03/2024**
VL : **115,3200**
Evolution depuis l'origine : **15,32%**

NB : L'évolution de la valeur liquidative en cours de vie ne reflète pas la performance finale offerte par le placement. Ce fonds bénéficie d'un objectif à l'échéance défini dans les documents contractuels. Il est important de conserver ce support jusqu'à l'échéance pour bénéficier de la formule.

* La valeur liquidative de référence correspond au prix d'une part au lancement de la formule (hors frais).



www.amundi.fr

Document destiné aux investisseurs "non professionnels"



EURO iSTOXX 50 Decrement 5%	
Niveau initial	536.3967
11/07/2022	536.59
12/07/2022	538.89
13/07/2022	533.71

Niveau actuel de l'indice pour information (Source : Bloomberg)

Evolution par rapport à son niveau initial (source Bloomberg)	40,29%
---	--------

Frais de sortie (source : Amundi)

A l'échéance : néant
Entre le 7 juillet 2022 à 12h01 et le 7 juillet 2028: 1,00 %

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique, disponible sur le site de l'AMF ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

